

du compte du revenu au compte du capital. J'ai ici le bill des subsides et je vais l'envoyer porter à l'honorable député (M. Foster).

M. FOSTER: Je vois que c'est le cas. Alors, les instructions de la Chambre n'ont pas été exécutées.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS: Ce n'est pas ma faute.

M. FOSTER: Non, ce n'est pas votre faute.

Sir CHARLES TUPPER: Je demanderai au ministre pour quelle raison ces travaux sont exécutés à la journée, et non à l'entreprise.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS: Il est presque impossible d'exécuter ces travaux à l'entreprise. Il y a des cailloux ici, des cailloux là, et c'est un ouvrage qui exige beaucoup d'attention, et c'est pour cette raison que j'en ai chargé un des employés de mon ministère. J'aurais pu trouver là un homme compétent, mais j'ai cru qu'il valait mieux envoyer un des officiers qui sont sous notre direction immédiate.

M. BENNETT: Relativement aux travaux ordonnés au port d'Owen-Sound, pour lesquels un crédit de \$35,000 est demandé, le ministre veut-il me dire s'ils sont donnés à l'entreprise, et, dans ce cas, qui en est l'entrepreneur?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS: Le dragueur qui est employé à Owen-Sound est payé \$8 par heure, ce qui est le prix ordinaire que nous payons pour les dragueurs que nous louons des particuliers.

M. BENNETT: L'honorable ministre n'a pas répondu à l'autre partie de la question. Je vais la lui poser autrement: Ce dragueur appartient-il à M. John-A. Barron et au Dr Horsey, gendre de l'honorable député de Huron-ouest (M. Macdonald)?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS: Je crois que le dragueur appartient à une compagnie.

M. BENNETT: L'honorable ministre ne sait-il pas que l'entrepreneur John-A. Barron et l'entrepreneur Horsey, qui est le candidat battu à Grey-nord, sont les propriétaires du dragueur qui exécute cette entreprise pour un prix vraiment princier? Des soumissions ont-elles été demandées?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS: Nous ne demandons jamais de soumissions pour ces travaux, et si l'honorable député (M. Bennett) veut consulter les anciennes entreprises de cette nature, il verra que je paie le même prix qu'autrefois. Mes fonctionnaires m'ont informé qu'il n'y avait qu'un nom connu relativement à cette compagnie, celui de M. Canan. Il y a un surveillant des travaux qui s'occupe du dragueur et qui nous fait rapport.

A six heures, la séance du comité est suspendue.

Séance du soir.

SERVICE TRANSATLANTIQUE RAPIDE.

Le MINISTRE DU COMMERCE (sir Richard Cartwright): Avant de passer aux affaires de la M. TARTE.

soirée, je dirai pour l'information de l'honorable chef de l'opposition que nous avons reçu, cette après-midi, un avis formel du gouvernement de Sa Majesté qu'il a approuvé les arrangements relatifs au service transatlantique rapide.

Sir CHARLES TUPPER: L'honorable ministre (sir Richard Cartwright) est-il de même de nous dire généralement, quels sont les conditions de l'arrangement?

Le MINISTRE DU COMMERCE: Les arrangements sont, en substance, ceux qui ont déjà été communiqués à la Chambre. Une offre a été faite par MM. Peterson, Tate et compagnie pour entreprendre le service transatlantique rapide avec une vitesse de plus de vingt nœuds à l'heure, disons 500 nœuds par jour, d'un port à un autre port, et en considération de la somme de \$500,000 par année payable par nous, et \$250,000 par le gouvernement de Sa Majesté. Je déposerai, le plus tôt possible, le contrat et les détails sur le bureau de la Chambre.

TROISIÈME LECTURE.

Bill (n° 17) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg, Duluth et de la Baie d'Hudson. (M. Campbell, pour M. Macdonell.)

Bill (n° 19) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est. (M. Sutherland, pour M. Landerkin.)

Bill (n° 49) concernant la Compagnie du chemin de fer du Richelieu et du lac Memphrémagog. (M. Campbell, pour M. Belcourt.)

Bill (n° 55) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Minden et du Nord-Ouest. (Titre changé en celui de Compagnie du chemin de fer de Minden et Muskoka. (M. Sutherland.)

Bill (n° 58) concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata. (M. Campbell, pour M. Domville.)

Bill (n° 71) concernant la Compagnie du chemin de fer Saint-Laurent et Adirondack. (M. Bergeron.)

Bill (n° 73) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan. (M. Morrison, pour M. Bostock.)

EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE.

Bill (n° 43) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada. (M. Sproule, pour M. Ingram.)

Bill (n° 80) à l'effet de faire revivre et modifier les actes concernant la Compagnie du pont de Québec. (M. Sutherland, pour M. Langelier.)

Bill (n° 54) concernant la Compagnie d'Assurance sur la vie de l'Amérique du Nord. (M. Sutherland, pour M. Lount.)

Bill (n° 91) concernant la Compagnie Canadienne d'Assurance sur la vie, dite le "Sun". (M. Rosamond.)

Bill (n° 103) concernant la Compagnie Canadienne d'assurance contre l'incendie. (M. Landerkin.)